Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260706-2026D62-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le six juillet,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Jérôme BLINO, Maire
Date de convocation du conseil municipal : lundi 29 juin 2026

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 22 - Votants : 26

PRESENTS : Mme Annick ADVENARD - Mme Catherine ALBARET - M. Jérôme BLINO – M. Stéphane BOULLARD - Mme Karine BRÛLÉ - Mme Tiphaine CHATAL - M. Julien CHESNIN - Mme Emilie CHESNIN - Mme Adélaïde DAVID - M. Dominique FILLOUX - M. Pierre-Marc GIROT - Mme Nathalie GRUEL - Mme Béatrice KEERLE - M. Xavier LOGODIN - M. Laurent LORJOUX - M. Xavier MORICET - M. Christophe PALOU - M. André PÉDRON - Mme Jocelyne PHILIPPE - M. Eric ROZÉ - M. Olivier THERAUD - Mme Aurore TROFFIGUÉ -

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Stéphanie BAHOLET - M. Maxime BOULLARD - M. Jérome DOUET - Mme Karen GARABEDIAN-LE MEUR - Mme Céline VIROT

POUVOIRS : M. Maxime BOULLARD (Pouvoir à M. Christophe PALOU) - M. Jérome DOUET (Pouvoir à Mme Karine BRÛLÉ) - Mme Karen GARABEDIAN-LE MEUR (Pouvoir à M. Pierre-Marc GIROT) - Mme Céline VIROT (Pouvoir à Mme Aurore TROFFIGUÉ)

Secrétaire de séance : M. Xavier MORICET

Délibération n°2026D62 : Réfection du tapis d'enrobés Trévineuc – Guervinan - Attribution du marché de travaux

Rapporteur Monsieur Eric ROZÉ, Adjoint aux finances et aux services techniques

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le code de la commande publique,
- Vu le groupement de commandes créé entre la Communauté de Communes ARC SUD BRETAGNE, coordonnateur, et la commune de NIVILLAC pour le renouvellement du marché relatif aux travaux de voirie et d'entretien des fossés comportant trois lots : Lot 1 – Entretien de fossés, Lot 2 – Petit entretien sur la voirie, Lot 3 - Travaux neufs et gros entretien sur la voirie,
- VU la délibération n° 96-2023 du conseil communautaire d'ARC SUD BRETAGNE en date du 26 septembre 2023 attribuant le lot n° 1 à la société LEMEE LTP, Le lot n° 2 à la société COLAS et le lot n° 3 aux sociétés EIFFAGE, COLAS et CHARIER,
- Vu l'accord cadre multi attributaire à marchés subséquents n° 2023-00-VOIRIE 3 relatif aux travaux de voirie et d'entretien des fossés,
- Vu le marché subséquent n° 2 (2023-00-MS1VOIRIE3 – 2026-06-TREV-GUERV) pour la réfection du tapis d'enrobés Trévineuc-Guervinan,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260706-2026D62-DE

- CONSIDERANT la consultation lancée auprès des 3 entreprises attributaires précitées (EIFFAGE, COLAS et CHARIER) et mise en ligne sur la plateforme MEGALIS BRETAGNE le 09 juin 2026,
- Vu le rapport d'analyse des offres établi par Monsieur Jean-François GUILLOTIN, Directeur des Services Techniques,
- Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission des marchés publics à procédure adaptée « MAPA » en date du 02 juillet 2026 pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société COLAS conformément aux critères de sélection des offres,
- Vu le procès-verbal de la commission des MAPA en date du 02 juillet 2026,
- Vu les crédits inscrits au budget,

Il est proposé au conseil municipal :

- **De valider l'avis de la commission des Marchés à procédure adaptée suite à la commission des marchés publics à procédure adaptée en date du 02 juillet 2026,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public suivant :**

Réfection du tapis d'enrobés Trévineuc – Guervinan

Prestataire retenu : COLAS – Rue Dutenos le Verger – ZI du Prat – 56000 VANNES
Montant HT du marché : 51 397 € HT soit 61 676.40 € TTC

- **D'inscrire cette dépense au budget primitif 2026.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** l'avis de la commission des Marchés à procédure adaptée suite à la commission des marchés publics à procédure adaptée en date du 02 juillet 2026,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché public suivant :

Réfection du tapis d'enrobés Trévineuc – Guervinan
Prestataire retenu : COLAS – Rue Dutenos le Verger – ZI du Prat – 56000 VANNES
Montant HT du marché : 51 397 € HT soit 61 676.40 € TTC

- **Inscrit** cette dépense au budget primitif 2026.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Xavier MORICET

Le Maire,
Jérôme BLINO





Délais et voies de recours *:*
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - **Hôtel de Bizien**-*
3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.